

# Pierre-Emmanuel MORIN

---

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT – COMPTABLE  
DESS DE DROIT FISCAL  
D.U. GESTION DE PATRIMOINE  
D.U. INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

---

## LIGUE GRAND EST DE JUDO JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES

Siège social : 13 rue Jean Moulin  
54 510 TOMBLAINE

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Sommaire

1- Opinion.....	3
2- Fondement de l'opinion.....	3
2.2- Référentiel d'audit.....	3
2.3- Indépendance.....	4
3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.....	4
4- Observation.....	4
5- Justification des appréciations.....	4
6- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale.....	5
7- Responsabilités de la « direction » et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.....	5
8- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.....	5

*plm.*

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes**

### **Sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs,

#### **1- Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association ligue de Judo Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2- Fondement de l'opinion**

##### **2.2- Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*pm*

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

### 2.3- Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **3- Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude liée à la continuité d'exploitation. Votre Association dispose d'une trésorerie « limitée » après deux années de pertes consécutives et un impact négatif attendu sur 2020 de la crise sanitaire actuelle.

### **4- Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les états financiers en 2020.

### **5- Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ils ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués,
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- Sur la présentation d'ensemble des comptes annuels

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

## **6- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Je n'ai pas effectué de contrôle spécifique concernant les rapports d'activité des autres commissions.

## **7- Responsabilités de la « direction » et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la « direction » d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la « direction » d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 9 juin 2020.

## **8- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

# LIGUE GRAND EST DE JUDO JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la « direction », ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la « direction » de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

*pen*

**LIGUE GRAND EST DE JUDO  
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cergy,  
le 9 septembre 2020  
En deux exemplaires

*P E MORIN*

Pierre-Emmanuel MORIN  
Commissaire aux Comptes

# Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

**Pierre-Emmanuel MORIN**  
*Expert-comptable*  
Commissaire aux comptes  
Immeuble Le Beaufay  
2, rue des Chênes Émeraude  
95000 CERGY PONTOISE  
Tél 01 30 73 47 47 - Fax 01 30 73 20 51  
E-Mail pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr




**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et a	8 770	8 245	524	2 576
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	173 965	127 618	46 347	60 340
Autres immobilisations corporelles	68 806	68 064	742	857
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	15		15	15
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 547		1 547	1 747
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>253 103</b>	<b>203 927</b>	<b>49 176</b>	<b>65 537</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 819		4 819	
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	168 016	11 484	156 532	153 584
Autres créances	179 677		179 677	138 970
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	79 895		79 895	117 750
Charges constatées d'avance	18 972		18 972	37 593
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>451 379</b>	<b>11 484</b>	<b>439 894</b>	<b>447 898</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>704 481</b>	<b>215 411</b>	<b>489 070</b>	<b>513 434</b>

**Pierre-Emmanuel MORIN**  
 Expert-comptable  
 Commissaire aux comptes  
 Immeuble Le Beaufay  
 2, rue des Chênes Émeraude  
 95000 CERGY PONTOISE  
 Tél. 01 30 73 47 47 - Fax 01 30 73 20 51  
 E-Mail: pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr


**Bilan**

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>PASSIF</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>	<b>352 932</b>	<b>352 932</b>
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-94 380	-30 202
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-46 226</b>	<b>-64 178</b>
Subventions d'investissement	6 514	14 654
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>218 839</b>	<b>273 205</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	13 673	21 569
Découverts et concours bancaires		21
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 673	21 590
Emprunts et dettes financières diverses		37 602
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 747	115 458
Dettes fiscales et sociales	143	9 567
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	787	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	91 881	56 012
<b>DETTES</b>	<b>270 231</b>	<b>240 229</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>489 070</b>	<b>513 434</b>


**Compte de résultat**

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises	30 016	31 842
Production vendue	548 512	500 916
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	261 560	284 646
Reprises et Transferts de charge	25 921	102 051
Cotisations	41 782	38 367
Autres produits	132	1 033
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>907 922</b>	<b>958 854</b>
Achats de marchandises	21 518	15 662
Variation de stock de marchandises	-4 819	
Achats de matières premières	1 869	8 939
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	774 834	739 391
Impôts et taxes	1 852	2 827
Salaires et Traitements	35 265	59 569
Charges sociales	5 819	12 045
Amortissements et provisions	28 414	24 519
Autres charges	124 468	197 271
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>989 220</b>	<b>1 060 223</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-81 298</b>	<b>-101 369</b>
Opérations faites en commun		
Produits financiers	195	297
Charges financières	251	361
<b>Résultat financier</b>	<b>-56</b>	<b>-64</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-81 354</b>	<b>-101 433</b>
Produits exceptionnels	35 128	95 701
Charges exceptionnelles		58 445
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>35 128</b>	<b>37 255</b>
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-46 226</b>	<b>-64 178</b>

# Comptes annuels

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

**Pierre-Emmanuel MORIN**

*Expert-comptable*

Commissaire aux comptes

Immeuble Le Beaufay

2, rue des Chênes Emeraude

95000 CERGY PONTOISE

Tél. 01 30 73 47 47 - Fax 01 30 73 20 51

Établissement inscrit au répertoire des experts-comptables de France

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE GRAND EST DE JUDO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 489 070 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 46 226 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

## Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises et les associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes 2019 par le Conseil d'administration, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 770			8 770
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>8 770</b>			<b>8 770</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels	173 965			173 965
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 037	769		68 806
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>242 001</b>	<b>769</b>		<b>242 770</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 747		200	1 547
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 763</b>		<b>200</b>	<b>1 563</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>252 534</b>	<b>769</b>	<b>200</b>	<b>253 103</b>



## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		769		769
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>769</b>		<b>769</b>
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			200	200
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>			<b>200</b>	<b>200</b>

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 193	2 052		8 245
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 193</b>	<b>2 052</b>		<b>8 245</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 625	13 935		127 618
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	67 179	934		68 064
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>180 804</b>	<b>14 868</b>		<b>195 681</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>186 997</b>	<b>16 920</b>		<b>203 927</b>

Pierre-Emmanuel MORIN

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Immeuble Le Beaufay

2, rue des Chênes Emeraude

95000 CERGY PONTOISE

Tel. 01 30 73 47 47 - Fax 01 30 73 26 51

E-Mail: pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr


**Notes sur le bilan**
**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 368 212 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances rattachées à des participations</b>			
Prêts			
Autres	1 547		1 547
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	168 016	168 016	
Autres	179 677	179 677	
Charges constatées d'avance	18 972	18 972	
<b>Total</b>	<b>368 212</b>	<b>366 665</b>	<b>1 547</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

**Produits à recevoir**

	Montant
Clients fae	1 260
Divers - produits à recevoir	175 585
<b>Total</b>	<b>176 845</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 270 231 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	13 673	8 007	5 665	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 747	163 747		
Dettes fiscales et sociales	143	143		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	787	787		
Produits constatés d'avance	91 881	91 881		
<b>Total</b>	<b>270 231</b>	<b>264 565</b>	<b>5 665</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 897			
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs far	34 884
Divers - charges à payer	787
<b>Total</b>	<b>35 671</b>

### Comptes de régularisation

Pierre-Emmanuel MORIN

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Immeuble Le Beaurifoy

2, rue des Chênes Émeraude

95000, CERGY PONTOISE

Tél. 01 38 73 47 47 - Fax 01 38 73 20 51

E-Mail: pierre-emmanuel.morin@wanadoo.fr


**Notes sur le bilan**
**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>Cca</b>	<b>18 971</b>		
<b>Total</b>	<b>18 971</b>		

**Produits constatés d'avance**

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>91 881</b>		
<b>Total</b>	<b>91 881</b>		